

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Jeudi 6 juillet 2023 à 20 H 00

Convocation : 30/06/2023

Affichage : 13/07/2023

Etaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Crystel MARCELLE, Martine ROBEZ, Mrs Alain GOUNAND, Robin BOIRAL, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET, Olivier MATHEVON, Fabrice DESTAING,

Excusés : Mmes Monika MIBORD, Philippe HUSSON, Thomas VUITTENEZ

Procuration : Mme Isabelle NONNOTTE à Laure VALENTIN, Mme Sylvie ROSSIGNOL à Alain GOUNAND

Absents : Florian GRANDPERRIN, Valérie BENDERITTER

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HONORIO

Mme Le Maire souhaite ajouter au procès-verbal du 9 juin 2023 aux réserves du PLUi les détails des parcelles avec les N° de celles-ci.

- Sur la sortie de Dampierre, côté Ranchot, au niveau de l'impasse Cabone, classer la parcelle triangulaire ZD 186 en UR.
- Sur le lotissement « le Cléau », au chemin des forgerons, les parcelles ZI 150, ZI 339, ZI 418, ZI 447, ZI 448 et ZI 449 sont à remettre en UR.
- Sur la rue de Fraisans, demande de classification de la parcelle ZK 44 en UR
- En bas de Châteauneuf, rue des Forges, mettre la parcelle ZI 209 en UR au lieu de N jusqu'à la limite de l'habitation.
- Aux Granges, remettre le triangle de la parcelle ZE 86 en UH au lieu de A.
- Aux Minerais, au chemin de l'étang, remettre une bande de terrain de la parcelle ZC 128 à classer A au lieu de Ap afin de pouvoir réaliser des annexes.
- Aux Minerais, remettre la bande de terrain sur la parcelle ZH 228 derrière les habitations des parcelles ZH 149 et ZH 150 en Ap pour éviter les constructions en double rideau.
- Sur la rue du cimetière, les parcelles ZC 7, ZC 10, ZC 53, ZC 220, ZC 273, ZC 274 sont à remettre en UR en respectant l'absence de construction en double rideau.

Après lecture du dernier compte rendu par Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal et ses modifications.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Validation de l'entreprise pour l'aménagement de voirie du lotissement du Grand
Domaine

Demande de subvention pour le lotissement du Grand Domaine

Poste d'agent technique

Contrat d'agent postal

Redevances GRDF de 2018 à 2023

Redevances ORANGE de 2018 à 2023

Subvention des Associations

Etude Pôle Santé

Etude travaux bâtiments Mairie

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Validation de l'entreprise pour l'aménagement de voirie du lotissement du Grand Domaine

Madame le Maire informe que suite au marché public pour les **travaux d'aménagement de voirie au lotissement du Grand Domaine (tranche ferme + tranche optionnelle)** lancé le 31 mai 2023, L'ouverture des offres s'est déroulé en commission le 20 juin 2023.

Les critères de jugement des offres permettant de choisir l'une des 5 entreprises postulantes sont :

- Valeur technique : 30 points
- Prix : 30 points.

Elle précise que le bureau d'étude BEJ a rédigé un rapport d'analyse des offres avec une notation selon les critères.

Il en ressort que l'entreprise ROGER MARTIN est la meilleure offre avec un total de 60 points devant l'entreprise EUROVIA à 59.85 points.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité des présents l'offre de ROGER MARTIN pour un montant de 388 883.00 € HT.

Demande de subvention pour le lotissement du Grand Domaine

Madame le Maire précise qu'une demande de subventions au titre d'amende de police peut être demandée auprès du Conseil Départemental.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à solliciter tous les services administratifs et à signer tous les documents relatifs aux subventions sollicitées.

Poste d'agent technique

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'une réflexion est en cours concernant le fonctionnement du service technique.

Elle précise que la fusion des deux communes a engendré une augmentation du travail de cette équipe qui malgré l'achat du matériel n'arrive pas à remplir l'ensemble des tâches demandées par la collectivité, notamment au niveau des espaces verts, des bâtiments.

Elle informe que des mouvements de personnels sont à prévoir dans les prochains mois qui pourraient fortement impacter le service.

Suite à l'ensemble de ces données, Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal et propose d'ouvrir un quatrième poste à 100% sur le service technique.

Après débat, et délibération, le Conseil Municipal valide à 12 voix Pour, 1 Abstention, et 0 Contre l'ouverture d'un quatrième poste à 100 % sur le service technique.

Contrat d'agent postal

Mme le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de Mme Florence GLIVA, Guichetière, qui arrive à échéance au 31/08/2023. Les tâches effectuées actuellement sont très satisfaisantes. L'agence postale a retrouvé ses clients.

Mme le Maire propose le renouvellement de son contrat à durée déterminée pour trois ans à raison de 19h30/semaine.

Après débat et délibération, le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à l'unanimité à renouveler le contrat pour une durée déterminée de trois ans à raison de 19h30 par semaine.

Redevances GRDF de 2018 à 2023

Madame Le Maire indique que nous avons reçu deux courriels de GRDF nous indiquant que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur notre collectivité donne lieu au paiement d'une redevance à hauteur de 566.00€ au titre de l'année 2022 et la redevance de 600.00€ au titre de l'année 2023.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité de percevoir la redevance de 566.00€ au titre de l'année 2022 et une redevance de 600.00€ au titre de l'année 2023.

Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil qu'une convention nous lie avec GRDF depuis le 9 octobre 2018. En contrepartie de l'hébergement sur notre commune de leurs concentrateurs, GRDF s'engage à nous verser une redevance annuelle.

N'ayant rien perçu depuis 2019, et afin de nous régler, il est nécessaire d'émettre un titre par année à hauteur de :

- 46.46€ pour l'année 2019
- 52.26€ pour l'année 2020
- 51.55€ pour l'année 2021
- 51.15€ pour l'année 2022

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité de percevoir les redevances rétroactives de 2019 à 2022.

Redevances ORANGE de 2018 à 2023

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que courant mai 2023, une demande a été envoyée à ORANGE afin d'obtenir un tableau récapitulatif des 5 dernières années de redevance d'occupation du domaine public correspondant aux infrastructures de télécommunications de 2019 à 2023.

N'ayant rien perçu depuis 2019, et afin de nous régler, il est nécessaire d'émettre un titre par année à hauteur de :

- 529.11€ pour l'année 2019
- 541.43€ pour l'année 2020
- 539.77€ pour l'année 2021
- 558.28€ pour l'année 2022
- 614.66€ pour l'année 2023

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité de percevoir les redevances rétroactives de 2019 à 2023.

Subvention des Associations

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un compte rendu de la réunion des associations du 29 Mars 2023. Elle propose une répartition des subventions en fonction du budget voté en Avril 2023.

Deux nouvelles associations ont sollicité la commune récemment, à savoir l'association de l'école ASEP et l'association de la fête.

Après débat et réflexion, le Conseil municipal vote à l'unanimité le montant des subventions des associations de la manière suivante :

- Foyer Rural : 3000 €
- ABC : 50 €
- Association des Parents d'élèves : 400 €
- ACCA : 80 €
- Association Evolution Jeunesse : 400 €
- ADN 2h/mois salle de réunion
- Association de la fête : 500€
- EMAJN : 400 € (soit 16€/adhérents)
- Jura Nord Foot : 272 € (soit 16€/adhérents)
- LAGAF : 50€ (soit 16€/adhérents)

Après débat et réflexion, le Conseil municipal vote avec 12 Pour et 1 Contre le montant de la subvention de l'association :

- AAPPMA : 400 €
- ASEP : 500€ sur présentation de facture

Etude Pôle Santé

Mme Le Maire informe le Conseil qu'une rencontre a eu lieu courant juin avec des professionnels de santé intéressés.

Elle informe qu'elle a présenté ce projet communal au CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement du Jura). Une convention avec cet organisme a été signée par Mme le Maire pour la réalisation d'une étude.

Etude travaux bâtiments Mairie

Mme le Maire rappelle que plusieurs entreprises ont été sollicitées pour établir des devis concernant le projet de remplacement des menuiseries des bâtiments communaux.

Afin d'approfondir, Mme le Maire informe le Conseil qu'une réunion s'est tenue avec une personne référente au SIDEC afin de faire une étude sur les menuiseries, l'isolation, la réfection du toit à remplacer sur les bâtiments communaux.

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Mme le Maire convie l'ensemble des Membres du Conseil à la Cérémonie du 14 juillet à 10h30 sur la Place Gaulard et invite l'ensemble des habitants de la Commune.
2. Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2024 (recrutement du Coordonnateur par arrêté de nomination, et recrutement de deux agents recenseurs). Une annonce sera diffusée sur le site internet.
3. Des travaux seront réalisés par le SIDEC (travaux missionnés par ENEDIS) sur la Rue de Besançon pour réparer les câbles endommagés.
4. Mme le Maire rappelle que la commune organise un forum des associations qui aura lieu le dimanche 3 septembre sur la place Gaulard.
5. Un trail et une marche associatifs se déroulera le 1^{er} octobre sur la commune au profit de l'association Sauv Qui Peut. 3 circuits seront proposés pour 1€ du km. Mme le Maire et Mr HUSSON ont rencontré des entreprises locales pour rechercher des partenaires.
6. Mme MEYER rappelle plusieurs évènements à venir sur la commune : le 11 septembre le vide grenier, les 14 et 15 octobre le salon de l'artisanat, le 1er octobre le repas de l'association de Cœur de Pigeon.
7. La Municipalité a alerté à plusieurs reprises les propriétaires de chiens errants sur le secteur des Minerais de faire le nécessaire afin de stopper ce trouble de voisinage. Les mesures n'ayant pas été prises par les responsables, une demande de placement en fourrière sera effectuée lors du prochain débordement.

La séance est levée à 22h20.

Le Maire
Laure VALENTIN